

Sous la direction de **Gratien Allaire,**  
**Peter Dorrington, Mathieu Wade**

# RÉSILIENCE, RÉSISTANCE ET ALLIANCES

Penser la francophonie canadienne différemment





# **RÉSILIENCE, RÉSISTANCE ET ALLIANCES**

**Penser la francophonie canadienne différemment**

## **CULTURE FRANÇAISE D'AMÉRIQUE**

La collection « Culture française d'Amérique » est publiée sous l'égide de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN). Conçue comme lieu d'échanges, elle rassemble les études et les travaux issus des séminaires et des colloques organisés par la CEFAN. À ce titre, elle répond à l'un des objectifs définis par le Comité scientifique de la Chaire: faire état de l'avancement des connaissances dans le champ culturel et stimuler la recherche sur diverses facettes de la francophonie nord-américaine.

(Liste des titres parus à la fin de l'ouvrage)

Sous la direction de  
**Gratien Allaire, Peter Dorrington  
et Mathieu Wade**

# **RÉSILIENCE, RÉSISTANCE ET ALLIANCES**

**Penser la francophonie canadienne différemment**

**Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne  
Association des collèges et universités de la francophonie canadienne**



**Presses de  
l'Université Laval**

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Fonds du livre du Canada pour nos activités d'édition.

Financé par le gouvernement du Canada  
Funded by the Government of Canada



Mise en page: **Santō** *graphs*

Maquette de couverture: Laurie Patry

© Presses de l'Université Laval. Tous droits réservés.  
Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 2017

ISBN: 978-2-7637-3423-1  
PDF: 9782763734248

Les Presses de l'Université Laval  
[www.pulaval.com](http://www.pulaval.com)

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

# Table des matières

Remerciements . . . . .	IX
Présentation . . . . .	1

## RÉSILIENCE

L'AEFO et le projet éducatif de langue française en Ontario entre les années 1960 et 1990: entre les idéaux et le pragmatisme politique . . . . .	17
---	----

*Jean Philippe Croteau*

Écoles de la minorité francophone: vers une appréciation critique des conditions d'enseignement et d'apprentissage . . . . .	45
--	----

*Gilberte Godin*

Legs du travail à la FESFO: apprentissage en emploi pour un engagement francophone ultérieur au-delà du réseau jeunesse . . . . .	69
---	----

*Christine Dallaire avec la collaboration de  
Geneviève Couillard et de Magalie-France Houle*

## RÉSISTANCE

<i>Can the french canadian speak?</i> Enseignement à tirer de la domination coloniale en Inde . . . . .	97
--	----

*Claude Couture*

- Le lien entre le financement des communautés francophones  
en milieu minoritaire et leurs perspectives d'autonomie:  
le cas des Territoires du Nord-Ouest. . . . . 119

*Léo-Paul Provencher*

- La jurisprudence de l'article 23 de la Charte canadienne: le concept  
de régime linguistique en tant qu'hégémonie néocoloniale  
et résistance . . . . . 141

*Wilfrid B. Denis*

### ALLIANCES

- L'école francophone et les enseignants immigrants en Colombie-Britannique:  
un idéal communautaire entre résistance et alliance . . . . . 179

*Ghizlane Laghzaoui*

- Vivre en français en Colombie-Britannique:  
quelle place pour les anglophones? . . . . . 203

*Réal Roy*

- Carrefour Beausoleil de Miramichi: évolution d'un espace institutionnel  
de proximité socialisante. . . . . 223

*Sylvain Melançon*

- Ce que les Néo-Canadiens nous disent au sujet du Canada de demain . . . . 243

*Andrew Gibson*

- Alliances et résilience dans le milieu des arts et de la culture  
de la francophonie canadienne: les enjeux du milieu associatif  
et le rôle de la recherche . . . . . 259

*Anne Robineau*



# Remerciements

Les textes de cet ouvrage collectif sont tirés du colloque de 2014 du Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne (RRFC) et de l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC), devenue depuis l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC). Ce colloque annuel se tient dans le cadre du congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), qui avait lieu à l'Université Concordia. La tenue d'un tel colloque et la publication d'un ouvrage collectif de textes tirés de ce rassemblement ne sont possibles qu'avec la collaboration et la contribution de nombreux acteurs, que les directeurs de la publication tiennent à remercier chaleureusement.

Ce sont tout d'abord tous les conférencières et conférenciers, dont les communications ont donné le ton au colloque et qui lui ont donné sa grande valeur : ce sont aussi tous les participants dont les interventions en ont enrichi la portée.

Ce sont les membres du comité scientifique<sup>1</sup> : Chantal Alarie (Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne), Ibrahima Diallo (Université de Saint-Boniface et Table nationale de concertation communautaire en immigration francophone), Paul Dubé (Campus Saint-Jean, University of Alberta), Julien Massicotte (Université de Moncton) et Anne Mévellec (Université d'Ottawa).

Ce sont les membres du comité organisateur : Diane Côté (Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada), François-Olivier Dorais (Université de Montréal), Peter Dorrington (Université de Regina), Éric Fisk (Association des universités de la francophonie

---

1. Les affiliations indiquées pour les comités et la coordination sont celles de 2014, telles qu'inscrites au programme.

canadienne), Pascal Marchand (Association des universités de la francophonie canadienne) et Mathieu Wade (Université du Québec à Montréal).

Ce sont les coordonnateurs, Eric Fisk et Pascal Marchand, alors coordonnateurs de la recherche à l'AUFC, qui ont assuré en succession la coordination du colloque.

Ce sont aussi les bailleurs de fonds pour le colloque : le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et Patrimoine canadien.

Ce sont ensuite les auteurs des articles soumis et sélectionnés. Leurs textes ont nourri la réflexion et permis de pousser plus avant la connaissance et la définition des concepts avancés au sujet de la francophonie canadienne.

Ce sont également tous les collègues qui ont généreusement accepté d'évaluer les manuscrits soumis.

C'est enfin la CEFAN, partenaire du colloque, qui a accepté d'inclure cet ouvrage collectif dans ses solides publications.

# Présentation

« Résilience, résistance et alliances ». « Comment ces notions se conçoivent-elles et s'appliquent-elles dans le contexte d'une francophonie non seulement de plus en plus diversifiée, mais peut-être aussi de plus en plus reconnue d'un point de vue juridique et étatique ? Comment peut-on les intégrer dans une réflexion plus large sur les conditions d'une francophonie plus forte et mieux portante à l'heure où plusieurs communautés sont toujours aux prises avec un taux d'assimilation croissant et où certaines d'entre elles ont parfois de la difficulté à établir des relations constructives avec d'autres acteurs sociaux, tant à l'intérieur de l'espace communautaire qu'à l'extérieur ? Dans quelle mesure ces notions peuvent-elles nous aider à réfléchir autrement à certains défis contemporains liés à la diminution du poids politique des francophones aux différents paliers gouvernementaux, au contexte global d'austérité budgétaire, ou encore à la privatisation croissante des services publics ? »

Ce sont les questions que posaient les organisateurs du colloque de 2014 de l'Association des universités de la francophonie canadienne et du Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne. Les présentatrices et les présentateurs ont répondu à l'invitation et ont accepté de présenter la francophonie canadienne différemment. Les communications ont certainement apporté quelques réponses et fourni un meilleur éclairage sur ces questions. Comme on pouvait s'y attendre, elles ont servi à interpréter les thèmes proposés de façon différente, à propos du sujet de leur analyse et du contexte de leur travail. C'est ce qui a fait la richesse du colloque et qui fait celle de l'ouvrage collectif, tout comme la participation inclusive des milieux communautaire, gouvernemental et universitaire.

Ces notions s'appliquent à toute population minoritaire et représentent l'éventail de ses relations avec elle-même et avec le groupe majoritaire. La résilience en constitue le point de départ : les membres de

la minorité vivent leur quotidien et organisent leur collectivité et leur communauté par et pour eux-mêmes, souvent indépendamment de la majorité. Vient ensuite la résistance, passive ou active, permettant de faire face au rejet par la majorité, aux menaces à sa vie et à sa survie provenant de la majorité; les moyens comprennent la désobéissance civile, les revendications politiques, les manifestations publiques, la contestation judiciaire et même l'intervention violente. Quant à l'alliance, elle accompagne la résilience et la résistance en ce sens que les groupes minoritaires partageant des caractéristiques linguistiques et socioculturelles s'entendent dans le but de se donner plus de poids et une plus grande force face à la majorité. L'alliance déborde de ce cadre: la minorité se joint à d'autres minorités pour atteindre des objectifs communs ou, encore, elle obtient l'appui de groupes de la majorité pour convaincre celle-ci du bien-fondé de ses positions. Minorités, toutes les communautés francophones canadiennes ont connu, et connaissent encore, la «résilience», la «résistance» et l'«alliance», comme le montrent les articles composant cet ouvrage collectif.

Selon *Le Dictionnaire des sciences humaines*, le terme «résilience» est emprunté à la physique et «désigne alors la résistance au choc des matériaux» (Dortier, 2008). Selon cet ouvrage, le terme est employé en psychologie pour étudier le développement personnel d'enfants exposés à un environnement difficile, voire néfaste. Pour sa part, le Conseil ontarien de la qualité de l'éducation supérieure, dans son étude de la résilience comme résultat d'apprentissage des études postsecondaires, utilise une définition tirée des travaux de 1993 des chercheuses Gail M. Wagnild et Heather M. Young: «la capacité de la personne, de la famille ou de la collectivité à prévenir, à minimiser, à surmonter ou à réussir, malgré des circonstances défavorables ou éprouvantes» (cité dans Patry et Ford, 2016: 2, 6). Pour Gilles Paquet, qui l'applique aux collectivités, cette notion désigne des stratégies d'autoconservation, de rééquilibrage, de réorganisation, ou encore de maintien des seuls éléments les plus forts (Paquet, 2011). Elle est aussi appliquée aux populations autochtones, qui ont continué leur existence en dépit des nombreux coups assés par les populations blanches<sup>1</sup>.

---

1. L'étude doctorale d'Annie Wenger-Nabigon fait le point sur cette approche. L'auteure considère qu'il s'agit d'un processus et elle l'applique à une famille/clan anishinabeg du Nord-Ouest ontarien qui s'est prise en mains sans l'aide gouvernementale (Wenger-Nabigon, 2015).

Si la notion de résilience n'est pas encore très utilisée dans le contexte des études franco-canadiennes, c'est probablement parce que la vie quotidienne vécue en français, la base même de la résilience, est peu connue<sup>2</sup> et que l'histoire des organismes s'est écrite et s'écrit sous forme de luttes et de batailles, de résistance, donc, mais aussi d'assimilation. La résilience est manifeste durant toute la période de la Survivance du Canada français. À cette époque, les communautés se sont organisées autour de paroisses catholiques tant dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux, ont établi des collèges classiques d'enseignement secondaire et postsecondaire, se sont dotées d'organismes communautaires locaux, provinciaux et nationaux et se sont donné des moyens de se préserver, de continuer. À la sortie de la période du Règlement 17, la préparation du programme d'études bilingues par l'Association canadienne-française de l'Ontario (Allaire, 2015) relève de cette résilience; en fait partie aussi le concours de français organisé par les associations « nationales » dans plusieurs provinces<sup>3</sup>, de même que l'activité théâtrale qui a animé les communautés depuis au moins le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>.

Le « projet éducatif » franco-ontarien a connu d'importants changements entre les années 1960 et 1990 et l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) y a joué un rôle de premier plan, en continuant la pratique de la résilience manifestée depuis longtemps par le milieu scolaire. C'est ce que retrace Jean-Philippe Croteau dans son analyse de l'évolution de l'ensemble scolaire. L'éducation catholique et française était l'objectif à atteindre, dans les écoles secondaires comme c'était déjà le cas dans les écoles élémentaires. Cependant, pour profiter de l'ouverture du gouvernement et obtenir le financement public de l'école secondaire de langue française, l'AEFO a choisi une stratégie de rééquilibrage entre la réalisation de son objectif scolaire et les impératifs politiques : son pragmatisme a conduit à l'établissement d'écoles publiques. La volonté subséquente d'atteindre l'autonomie de l'ensemble scolaire et la décision

- 
2. Une grande exception toutefois : l'important ouvrage de Lapointe et Tessier (1986).
  3. Par exemple, l'ouvrage de Jean-Marc Barrette et Josée Therrien (1992) sur le Concours de français en Ontario, le témoignage de Maurice Lavallée, un pionnier du concours de français en Alberta (Lavallée, 1980) et les pages de Lapointe et Tessier pour la Saskatchewan (222-224).
  4. Par exemple, l'ouvrage d'Annette Saint-Pierre (1980) pour le Manitoba et celui de Laurent Godbout, Louise Ladouceur et Gratien Allaire (2012) pour l'Alberta. L'Ontario français et l'Acadie avaient aussi de solides traditions théâtrales, comme on peut le constater dans l'ouvrage collectif de Beauchamp, Julien et Wyczynski (1976) et celui de Beauchamp et Beddows (2001).

gouvernementale d'obtempérer au jugement Mahé de la Cour suprême a mené à la mise sur pied de conseils scolaires de langue française, les uns publics et les autres catholiques. L'idée de conseils homogènes composés d'écoles publiques et d'écoles catholiques était ainsi mise de côté.

La résilience se manifeste aussi dans le lien entre les écoles et la communauté, particulièrement pour ce qui est du « mandat linguistique et culturel de l'école » et de son influence sur l'épanouissement des communautés. L'étude de Gilberte Godin élargit l'éventail des études sur le rôle de l'école de la minorité francophone. Pour l'auteure, cette école doit faire plus que l'école de la majorité, puisqu'elle est dotée d'un double mandat : pédagogique et identitaire. En plus de mesurer les résultats scolaires, elle doit se donner les moyens d'analyser et de faire une « appréciation critique » de son influence sur le développement psycholinguistique et la vitalité ethno-linguistique des groupes minoritaires de langue française. Godin propose des pistes de recherche selon « cinq volets d'appréciation » englobant tous les acteurs du milieu scolaire : les élèves, le personnel enseignant, les parents, la communauté linguistique et culturelle francophone et les responsables des programmes d'études et de la formation.

L'autoconservation et les moyens de la continuité demandent l'engagement des jeunes, de la « relève ». C'est ce dont traite Christine Dallaire et ses collaboratrices, Geneviève Couillard et Magalie-France Houle, qui ont exploré un aspect important des organismes de jeunesse : la formation que les jeunes acquièrent lors de leur travail pour la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO), un organisme qui prépare à l'action communautaire. L'étude de treize entrevues d'anciens employés à temps plein de la FESFO leur a permis de déterminer l'importance de cette formation en emploi, dans un milieu qui, par principe, travaille en français, valorise l'épanouissement personnel et met l'accent sur l'autonomie, la responsabilité, le respect et l'ouverture. S'ils se sont engagés professionnellement et personnellement, par militantisme et par dévouement pour la jeunesse francophone, ces anciens employés y ont fait l'apprentissage de savoirs et de savoir-faire qu'ils ont pu mettre à profit dans des emplois ultérieurs, particulièrement au sein d'autres organismes de la francophonie.

La résistance est au cœur de l'action politique des communautés canadiennes-françaises, acadiennes et franco-canadiennes. Leur histoire est souvent présentée comme une suite quasi ininterrompue de luttes avec l'État pour contrer l'assimilation linguistique et l'insertion dans le moule

britannico-canadien. La résistance se conjugue en plusieurs temps<sup>5</sup>. Elle est parfois passive et se rapproche de la désobéissance civile. Cette forme n'est pas très bien connue pour ce qui est des communautés canadiennes-françaises et acadiennes de la survivance. Elle s'est pratiquée dans les écoles, lorsque les enseignantes utilisaient le français, malgré les lois et les règlements en limitant l'usage. Elle s'est aussi pratiquée dans les paroisses, en dépit des évêques anglo-irlandais ou anglo-écossais. Elle a maintenu la conversation en français, malgré tous les « Speak White » des WASP (*White Anglo-Saxon Protestant*) canadiens.

Ce type de résistance méconnu trouve toutefois sa place dans l'article de Claude Couture. Celui-ci se demande dans quelle mesure il serait valable de concevoir la résistance du Canada français selon une perspective postcoloniale. À la théorie postcoloniale de tendance déconstructionniste qui semble rendre impensable une résistance intentionnelle, Couture privilégierait pour le contexte canadien les analyses que certains membres du Groupe des études subalternes font de la paysannerie indienne sous la domination britannique. Selon cette autre optique postcoloniale, une population subalterne est capable de limiter l'hégémonie du colonisateur. Couture critique également les intellectuels du Canada anglophone qui, en s'inspirant d'un postcolonialisme déconstructionniste, ont tendance à évacuer l'histoire du Canada pour faire abstraction de l'ordre colonial britannique et de la résistance menée par les francophones au Canada, tout en dissociant le Canada francophone de la diversité culturelle du pays.

La résistance est aussi active et, par définition, elle se définit dans l'action. Sa forme sociopolitique est bien connue. La plus documentée est celle qui a été menée contre le Règlement 17 en Ontario : manifestations, émeutes et écoles parallèles ont nourri les revendications des Canadiens français de l'Ontario. Il y en a eu d'autres : refus de payer la taxe scolaire au Nouveau-Brunswick, création d'écoles parallèles en Ontario, occupation de locaux à l'Université d'Ottawa, épisode de la « tête de cochon » à Moncton... L'article de Croteau traite aussi de résistance, par la revendication de l'école catholique au niveau secondaire. Celui d'Anne Robineau, dont il est question plus loin, en traite également, par les demandes de maintien de l'engagement des gouvernements vis-à-vis des arts et des artistes.

---

5. Michel Bock et François Charbonneau utilisent l'expression « Les multiples voies de la résistance » pour une section de leur ouvrage sur le Règlement 17 (2015 : 129).

Léo-Paul Provencher propose un texte issu de son expérience personnelle. Il a fait partie de la résistance : il a activement revendiqué des services des gouvernements fédéral et territorial, en vertu de la Constitution canadienne et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Après avoir dressé un court portrait des Territoires du Nord-Ouest (TNO), il présente son point de vue d'ancien directeur général de la Fédération franco-ténoise, dont l'expérience, la compétence et le dynamisme sont bien connus et reconnus ([Létourneau], s.d.). Son texte fait le tour des trois concepts : la communauté franco-ténoise a été résiliente malgré son petit nombre et sa dispersion, elle a résisté par sa revendication de services en français et par ses poursuites contre le gouvernement territorial devant les tribunaux et elle a pratiqué l'alliance, celle qui se fait à l'intérieur de la communauté, entre les francophones originaires de plusieurs coins de la planète, ce qui implique l'inclusion. Cet homme d'action met de l'avant une série de revendications envers le gouvernement fédéral, qui est l'ultime responsable des Territoires du Nord-Ouest, et envers le gouvernement territorial, dont l'action en faveur des francophones reste timide. C'est le texte d'un agent de changement, d'un leader dont la communauté fait face à de multiples obstacles dans ses efforts pour faire reconnaître sa place et ses droits. C'est le très fort langage de la résistance, dans une partie de la francophonie canadienne qui reste peu connue.

La résistance prend souvent une forme juridique : les communautés se présentent devant les instances administratives et judiciaires pour faire valoir leurs droits. Les cas sont nombreux : les écoles bilingues et le français langue officielle au Manitoba, en Alberta et en Saskatchewan<sup>6</sup>, la gestion scolaire et la responsabilité gouvernementale dans l'ensemble du Canada, les services hospitaliers en français en Ontario et au Nouveau-Brunswick, le bilinguisme municipal au Nouveau-Brunswick... Même si la *Charte canadienne des droits et libertés* balise les droits linguistiques de la francophonie canadienne et que les tribunaux ont souvent pris en considération la nécessité du rattrapage pour ce qui est de la minorité, le succès n'est pas toujours au rendez-vous, comme en témoignent les récentes décisions de la Cour suprême du Canada pour la Colombie-Britannique et pour les Territoires du Nord-Ouest. Toutefois, lorsque les recours se terminent favorablement, les résultats sont durables.

---

6. Voir, entre autres, l'étude de Jacqueline Blay (1987) sur l'article 23 de l'*Acte du Manitoba*, son abolition et les poursuites judiciaires qui ont suivi pour obtenir un jugement favorable de la Cour suprême du Canada en 1985, et l'article d'Edmund A. Aunger sur la toute récente cause *Caron* (Aunger, 2014).



Ce sont les 150 arrêts rendus par les cours canadiennes entre 1982 et 2014 sur des questions linguistiques qui intéressent Wilfrid Denis. Dans son article, Denis analyse les revendications et les poursuites judiciaires des minorités de langue officielle à la suite de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, incluant la minorité anglophone du Québec face à la *Charte de la langue française*. Son étude fait ressortir les différences entre les régimes linguistiques canadiens, fédéral, provinciaux ou territoriaux, différences qui résultent de leur passé colonial, de leur situation constitutionnelle actuelle et de leur législation récente. Ce sont des régimes à fondement constitutionnel (fédéral, Nouveau-Brunswick, Québec et Manitoba), des régimes législatifs positifs (Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Ontario, Yukon et Territoires du Nord-Ouest), des régimes législatifs restrictifs (Alberta et Saskatchewan), un régime indéfini (Terre-Neuve-et-Labrador) et même un régime constitutionnel néocolonial (Colombie-Britannique). Denis arrive à la conclusion que le type de régime ne peut à lui seul expliquer le nombre de litiges, ni le niveau de reconnaissance des droits garantis par l'article 23, ni l'augmentation de poursuites judiciaires rattachées à cet article au cours de la dernière décennie.

L'alliance prend elle aussi plusieurs formes. Pour certains, elle rassemble des organismes francophones, pour donner des fédérations pancanadiennes; cette forme fait plutôt partie de la résilience, puisqu'elle sert à regrouper des forces initiales, à « se serrer les coudes » pour une plus grande force, pour une meilleure capacité à durer. C'est ce que l'on trouve abondamment dans l'article d'Anne Robineau. Au cours des dernières années, sont venues s'ajouter et se sont installées de nouvelles populations, issues ou descendantes de l'immigration en provenance de pays où le français est la langue maternelle, comme la France ou la Belgique, ou représente une langue largement répandue, comme dans les anciennes colonies françaises. Les relations avec ces nouveaux venus relèvent de l'inclusion plutôt que de l'alliance. Ces liens entre les divers groupes francophones, souvent difficiles à nouer, font l'objet de recherches universitaires et de discussions communautaires. C'est le cas de Ghizlane Laghzaoui et de Réal Roy, respectivement, dans le contexte de la Colombie-Britannique.

La recherche de Ghizlane Laghzaoui, de nature qualitative, se penche sur les représentations que quatorze enseignants immigrants francophones construisent au sujet du processus de leur intégration professionnelle et envers leurs identités personnelles et professionnelles. Les entretiens individuels ou de groupes visaient à identifier les représentations des nouveaux

arrivants sur la francophonie britanno-colombienne, sur les obstacles à l'insertion professionnelle dans les institutions éducatives, sur le rapport à la langue et sur les interactions avec les collègues non immigrants. Leur analyse montre que les particularismes identitaires, de part et d'autre, formatent les rapports à l'autre, lui aussi francophone en milieu minoritaire. L'insertion et la participation sociale des immigrants dans l'espace francophone ne sont pas seulement tributaires de l'expérience professionnelle et du niveau d'études, mais aussi d'une mise en scène complexe d'identités en concurrence et de luttes pour définir les formes d'appartenances valorisées et légitimes.

Comme Laghzaoui, Réal Roy pose la question de l'ouverture de la communauté francophone historique en Colombie-Britannique aux francophones issus de l'immigration et tout particulièrement aux anglophones bilingues désormais très nombreux. Lorsqu'on ajoute les membres de ces deux groupes aux 70 000 francophones de langue maternelle, la population francophone de la Colombie-Britannique, au sens large du terme, s'élève à 300 000. Pour favoriser l'épanouissement de la communauté, Roy propose donc l'élargissement de la définition de « francophone » pour qu'elle soit inclusive, particulièrement en ce qui concerne les anglophones bilingues. De plus, Roy souligne l'importance de faire participer ces « francophones de langue maternelle anglaise » à la vie en français en Colombie-Britannique et de privilégier des alliances avec les anglophones francophiles, comme ceux et celles de l'organisme *Canadian Parents for French*, pour réclamer, en collaboration, des services éducatifs et communautaires en français, comme le postsecondaire, et faire ainsi la promotion de la communauté.

Dans le contexte minoritaire, l'alliance prend généralement le sens d'un lien avec le groupe majoritaire ou, au moins, une partie de celui-ci. Elle regroupe des acteurs de la communauté et des membres de la majorité venus les appuyer. Un bel exemple d'alliance s'est produit lors de la résistance au Règlement 17 en Ontario : le soutien financier du gouvernement, des associations « nationales » et des commissions scolaires du Québec a permis de maintenir l'ACFÉO et ses écoles parallèles de même que l'appui politique de la *Unity League* à l'opposition au Règlement 17 au nom de l'unité canadienne a contribué à faire reculer le gouvernement conservateur à l'origine de ce fameux règlement ontarien (Richer, 2015). C'est de cette forme d'alliance dont il est question dans le texte posthume de Sylvain Melançon et dans celui d'Andrew Gibson.

Tout comme les textes de Laghzaoui et de Roy, celui de Sylvain Melançon porte sur une communauté fortement minoritaire, celle de Miramichi au Nouveau-Brunswick. Mais, à la différence de ces deux auteurs, Melançon traite des alliances tissées par la communauté francophone avec le groupe majoritaire anglo-irlandais. Comme à Saint-Jean et à Fredericton, le centre scolaire communautaire acadien de cette ville, le Carrefour Beauséjour, a servi de lieu de rassemblement de la communauté avec ses organismes et a ainsi affirmé la résilience de celle-ci. À partir de cette base, le centre a pris l'initiative de l'alliance avec la majorité anglophone; c'est ce qui fait l'originalité de cette approche. Sylvain Melançon fait état de cette seconde étape, à laquelle il a participé activement. Il explique que le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne de cette région se sont poursuivis à l'aide de partenariats avec la majorité et ses organismes. Ces initiatives ont rapproché les deux groupes, ont favorisé l'acceptation du groupe acadien par le groupe anglophone et valorisé la participation et la contribution acadiennes auprès de la majorité et de la minorité elle-même. Melançon fait état des résultats très positifs de cette activité et de l'attitude qui la sous-tend, résultats obtenus malgré les réticences de plusieurs, francophones comme anglophones. Selon lui, pour que la communauté acadienne puisse assurer sa continuité et son attractivité, elle doit relever six défis : agir simultanément dans plusieurs dossiers, développer ses partenariats, améliorer l'aménagement linguistique et culturel de la région, assurer le rayonnement de cette francophonie à l'extérieur de la région, obtenir les ressources nécessaires pour les services à offrir et mobiliser les francophones pour le changement.

Le Commissariat aux langues officielles du Canada s'est intéressé à la perception des Canadiens de première et de deuxième générations quant au bilinguisme canadien et a mené entre 2007 et 2012 des forums de discussion avec des groupes de 30 à 50 personnes, dont la majorité était des dirigeants de groupes ethnoculturels. Andrew Gibson utilise les résultats de ces échanges tenus à Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax pour constater que les participants voient « un écart entre la rhétorique et la réalité ». Les participants ont « vanté les mérites du bilinguisme et du multiculturalisme » comme valeurs canadiennes, y trouvant même des avantages personnels. Cependant, ils ont déploré que les Néo-Canadiens disposent de peu de moyens pour leur permettre d'apprendre la seconde langue officielle et plus particulièrement le français. Pour l'auteur, deux objectifs se dégagent des discussions : augmenter l'offre de formation en langue française pour répondre à la demande des communautés de langue

anglaise et favoriser l'établissement des nouveaux arrivants francophones dans les communautés de la francophonie canadienne.

En étudiant un secteur précis de la francophonie canadienne, l'article d'Anne Robineau décrit bien l'ensemble de la situation et la séquence des activités de la résilience, incluant des alliances internes et une forme de résistance, de revendication. Robineau dresse d'abord un tableau exhaustif d'une importante composante de la francophonie canadienne, les arts et de la culture, qui sont l'un des principaux facteurs de sa résilience. Plusieurs fédérations et plusieurs associations animent et regroupent ces organismes, insérées dans une nouvelle gouvernance communautaire; elles façonnent son paysage culturel. Pour parvenir à jouer leur rôle, elles doivent faire de la résistance: mobiliser leurs maigres ressources humaines afin de réclamer et d'obtenir l'appui des programmes de soutien des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux. Elles doivent aussi s'allier les unes aux autres et aussi à leurs pendants de langue anglaise. Elles sont préoccupées par la définition de l'artiste que les gouvernements utilisent pour leurs interventions et qui sert à la recherche sociologique; cette définition devrait tenir compte de l'influence de la création artistique et de la production culturelle dans la construction et le renforcement identitaires si importants pour les communautés francophones en milieu minoritaire.

À la lumière de ces textes, on comprend que la résilience, c'est d'abord la force d'exister, de se maintenir, de se perpétuer. C'est ensuite la capacité de prendre sa place et de s'adapter aux contraintes de son milieu, de se maintenir en tant que groupe dans l'adversité et de relever les défis que pose la cohabitation. La résilience peut prendre plusieurs formes, elle peut s'exprimer de plusieurs manières. La résistance et la création d'alliances en sont deux manifestations. La résistance, c'est la lutte contre l'adversaire, qui empêche le maintien, qui nuit à la continuité, qui s'oppose à l'existence. L'alliance, c'est aussi un moyen de la résilience, à l'opposé de la résistance et de la lutte. Mais elle a le même but: la continuité. L'histoire de la francophonie canadienne peut se lire comme une succession de résistances et d'alliances. Selon les contextes, selon les idéologies des acteurs, l'une ou l'autre voie a été privilégiée. On peut supposer que l'avenir de la francophonie sera lui aussi façonné par ce choix. Il faudra y ajouter l'inclusion, qui est une forme d'alliance, avec les groupes nouvellement arrivés, dont plusieurs textes soulignent l'acceptation trop souvent difficile. L'intérêt de ces catégories est de rendre explicite le fait que la résilience, la continuité, peut prendre plusieurs formes, que plusieurs stratégies existent. Il y a, dans ces trois voies, parfois compatibles, parfois mutuellement

exclusives, un potentiel politique et heuristique considérable. La résilience permet de penser de façon nuancée les diverses manières de réfléchir au rapport de la francophonie à elle-même et à l'Autre. Cet ensemble de concepts peut, à terme, expliciter les formes et les stratégies d'action collective et contribuer à les diversifier.

Les textes qui composent cet ouvrage collectif proviennent du colloque multidisciplinaire du Réseau de la recherche sur la francophonie canadienne des 13 et 14 mai 2014, organisé dans le cadre du congrès de l'ACFAS, l'Association francophone pour le savoir. S'y sont rencontrés des membres du Réseau provenant des milieux universitaire, communautaire et gouvernemental. L'un des objectifs était de favoriser la rencontre de savoirs « experts » : le savoir académique des chercheurs et chercheuses de l'université et le savoir expérientiel des intervenantes et des intervenants de la communauté et du gouvernement. Cet ouvrage collectif reflète cette approche ; il comprend des textes dont l'important savoir s'appuie sur une recherche menée selon les normes habituelles du monde universitaire : recherche quantitative ou qualitative, revue de littérature scientifique, présentation d'hypothèses, approbation éthique, collecte de données par documents, par entrevues ou par questionnaires, analyse, discussion et conclusion. Il comprend également des textes dont le précieux savoir est tiré de l'expérience accumulée au cours de nombreuses années de travail communautaire, de l'accumulation de données recueillies sur le terrain, de la connaissance tirée d'ouvrages pertinents et de la réflexion sur et dans l'action, que ce soit dans la communauté ou au gouvernement et dans ses agences. La rencontre de ces savoirs les enrichit mutuellement : elle suscite de nouvelles recherches, tout comme elle alimente l'action. Elle fait partie intégrante de la multidisciplinarité et de l'interdisciplinarité indispensables à l'avancement des connaissances et des communautés.

Comme chaque année, le colloque a réuni une cinquantaine de participants et participantes, dont vingt-sept présentateurs et présentatrices. Le thème principal, « Penser la francophonie canadienne au prisme de la résilience, de la résistance et des alliances », a fait l'objet de dix-neuf communications et de deux tables rondes. Les sujets comprenaient des questions d'actualité : la gouvernance communautaire, les enjeux scolaires, les espaces publics, le peuple métis, le financement et l'autonomie des communautés, les arts et la condition de l'artiste, ainsi que le rapprochement entre francophones et francophiles. Tous les textes retenus sont le résultat de la procédure habituelle d'une publication scientifique : appel à soumission, sélection par les membres du comité de rédaction, évaluation

par les pairs (deux), révision par les auteurs avec échange avec le comité de rédaction, révision linguistique... Le comité de rédaction tient à remercier tous les collègues qui ont participé au colloque et surtout celles et ceux qui ont soumis leur texte pour publication et celles et ceux qui ont accepté de faire l'évaluation des textes soumis.

S'il est une chose qui saute aux yeux à la suite de ces communications et de la lecture de ces articles, c'est la grande disparité des situations dans l'ensemble du Canada. Le niveau de résilience, ou la vitalité, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario permet des revendications nettement différentes de celles des Territoires du Nord-Ouest ou de la Colombie-Britannique. Les uns et les autres ont adapté leurs stratégies de résilience à leurs situations, qu'il s'agisse de résistance, passive ou active, ou d'alliance, comprise comme fédération pancanadienne, comme inclusion francophone ou comme partenariat avec la majorité.

Gratien Allaire, Peter Dorrington et Mathieu Wade

## RÉFÉRENCES

- Allaire, Gratien (2015), « En réaction au Règlement 17 : un nécessaire détour vers l'amélioration pédagogique des écoles bilingues », Michel Bock et François Charbonneau (dir.), *Le siècle du Règlement 17 : regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Éditions Prise de parole, p. 161-186.
- Aunger, Edmund A., (2014), « Pourvoir à ce que le droits acquis soient respectés : la cause Caron et la protection constitutionnelle du bilinguisme dans l'Ouest canadien » Sophie Bouffard et Peter Dorrington (dir.), *Le statut du français dans l'Ouest canadien : la cause Caron*, (dir.), Montréal, Éditions Yvon Blais, p. 59-91.
- Barrette, Jean-Marc, et Josée Therrien, coordonnateurs (1992), *Hommage aux Premiers Prix : 1938-1992, Concours provincial de français de l'Ontario*, Ottawa, Association des Anciens de l'Université d'Ottawa.
- Beauchamp, Hélène, Bernard Julien et Paul Wyczynski (dir.) (1976), *Le théâtre canadien-français*, Montréal, Fides.
- Beauchamp, Hélène, et Joël Beddows (dir.) (2001), *Les théâtres francophones du Canada : entre mémoire et ruptures*, Ottawa, Le Nordir.
- Blay, Jacqueline (1987), *L'Article 23 : les péripéties législatives et juridiques du fait français au Manitoba, 1870-1986*, Saint-Boniface (Manitoba), Les Éditions du Blé.
- Bock, Michel, et François Charbonneau (2015), *Le siècle du Règlement 17 : regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Éditions Prise de parole.

- Dortier, Jean-François (dir.) (2008), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Sciences humaines Éditions.
- Godbout, Laurent, Louise Ladouceur et Gratien Allaire (2012), *Plus d'un siècle sur scène! Histoire du théâtre francophone en Alberta de 1887 à 2008*, Edmonton, L'Institut pour le patrimoine de la francophonie de l'Ouest canadien.
- Lapointe, Richard et Lucille Tessier (1986), *Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan*, Regina, Société historique de la Saskatchewan.
- Lavallée, Maurice (1980), «L'enseignement bilingue en Alberta depuis les années 1920», Alice Trottier, Kenneth J. Munro et Gratien Allaire (dir.), *Aspects du passé franco-albertain*, Edmonton, Le Salon d'histoire de la francophonie albertaine, p. 37-42.
- [Létourneau, Richard] (s.d.), «Léo Paul Provencher de retour à la Fédération franco-ténoise», *La Fédération franco-ténoise*, en ligne: <http://www.federation-franco-tenoise.com/index.cfm?Voir=nouv&Id=5145> (consulté le 4 juin 2016).
- Paquet, Gilles (2011), *Tableau d'avancement II: Essais exploratoires sur la gouvernance d'un certain Canada français*, Ottawa, Invenire.
- Patry, D. et R. Ford (2016), *La mesure de la résilience à titre de résultat de l'éducation*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
- Richer, Geneviève (2015), «Napoléon-Antoine Belcourt et l'élite anglo-ontarienne», Michel Bock et François Charbonneau (dir.), *Le siècle du Règlement 17: regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Éditions Prise de parole, p. 101-128.
- Saint-Pierre, Annette (1980), *Le rideau se lève au Manitoba*, Saint-Boniface, Manitoba, Les Éditions des Plaines.
- Wenger-Nabigon, Annie E. (2015), «A First Nation Model of Mishkauziwin [Strength, Resilience]: the Revitalization of Family/Clan Identity in an Anishnaabe Family of Northwestern Ontario», thèse de Ph.D. (Human Studies), Université Laurentienne de Sudbury.





# RÉSILIENCE



# L'AEFO et le projet éducatif de langue française en Ontario entre les années 1960 et 1990 : entre les idéaux et le pragmatisme politique

Jean Philippe Croteau  
Université du Sichuan

La notion de résistance constitue un thème central dans l'historiographie franco-ontarienne. Les analyses historiques ont abordé ces thèmes surtout à partir du schéma des luttes de la minorité francophone vis-à-vis des forces « exogènes » incarnées par l'État, la classe politique et les instances éducatives de la majorité, ainsi que des rivalités entre Canadiens français et Irlandais au sein de l'Église catholique de l'Ontario (Brault, 1966; Bordeleau, Bernard et Cazabon, 1999; Gervais, 1993; Gervais, 1995a; Gervais, 1995b; Godbout, 1972; Godbout, 1979; Godbout, 1980).

Toutefois, cette approche a éclipsé les débats, les négociations, les conflits survenus au sein du réseau associatif franco-ontarien et leurs répercussions dans le processus de représentation, de revendication et de mobilisation de la minorité francophone sur la scène scolaire entre les années 1960 et 1990 (Cecillon, 1995; Cecillon, 2009; Coulombe, 1988; Gaffield, 1987; Noel, 2009 et Welch, 1988). À cet égard, le parcours de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), syndicat fondé en 1939, est révélateur du dilemme que représentait le choix entre la défense du projet éducatif franco-ontarien dans son intégrité et son intégralité et le recours au compromis politique pour faire avancer par étapes la cause scolaire des Franco-Ontariens (Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, 1964; Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, 1979; Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, 1989; Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 1979; Lang et Association canadienne d'éducation de langue française, 2007; Pinard, 2009 : 15-20)

Dans les années 1960, l'AEFO – comme l'ensemble du réseau associatif franco-ontarien – entend profiter d'une nouvelle conjoncture politique favorable aux réformes éducatives et à la reconnaissance du français pour réaliser son projet éducatif visant à assurer une éducation catholique de langue française, de la maternelle à l'université, à tous les francophones de la province. Or, commence pour l'AEFO un exercice périlleux pour atteindre un équilibre entre la réalisation de ce programme éducatif et les impératifs de la politique caractérisés par un rapport de force avec les pouvoirs publics qui ne lui est pas toujours favorable. Un dilemme se pose alors à l'AEFO : d'une part, maintenir la ligne dure vis-à-vis du gouvernement provincial et militer pour une école catholique de langue française ou, d'autre part, adopter une stratégie de compromis pour obtenir à la pièce des concessions qui lui permettront de réaliser graduellement ses objectifs.

Ce texte se propose d'étudier l'évolution du projet éducatif de l'AEFO, associée intimement dès le départ aux revendications d'une éducation catholique de langue française, de la maternelle à l'université, entre les années 1960 et la fin des années 1990. Nous tenterons de montrer que ce projet éducatif a évolué dans une conjoncture particulière qui a conduit l'AEFO à délaissier ses idéaux fondateurs pour favoriser une approche plus pragmatique et empreinte de réalisme politique afin de réaliser le parachèvement d'un système scolaire complet et autonome de langue française. Ce faisant, elle a dû renoncer, du moins dans le court terme, à une école secondaire catholique pour une école secondaire publique. De plus, il lui a fallu accepter l'idée de conseils scolaires catholiques et publics de langue française plutôt que des conseils scolaires homogènes de langue française composés d'écoles publiques et catholiques.

## **L'ACTE DE FONDATION**

Après une longue lutte acharnée contre le Règlement XVII qui visait à abolir l'enseignement du français dans les écoles bilingues (Choquette, 1977 : 203-204 ; Choquette, 1984 ; Choquette, 1987 ; Bock et Charbonneau, 2015), les élites franco-ontariennes parviennent, à la fin des années 1920, à obtenir un certain nombre de concessions de la part du gouvernement provincial. En effet, ce dernier accorde un statut légal aux écoles bilingues, à certaines conditions ; permet à une bureaucratie francophone, regroupée autour de la direction de l'enseignement français du ministère de l'Éducation, de participer à l'élaboration des programmes

d'études; nomme des inspecteurs francophones chargés de superviser les écoles bilingues et reconnaît l'École normale de l'Université d'Ottawa, fondée en 1923, comme principale institution pour former les enseignants de langue française (Bordeleau, Bernard et Cazabon, 1999: 444-445)<sup>1</sup>. Cette bureaucratisation de l'éducation de langue française en Ontario favorise l'émergence d'associations qui représentent des groupes sociaux et professionnels, dont les enseignants, qui ont fait leurs premières armes dans la crise du Règlement XVII. Ces derniers, notamment, ont acquis par leur participation à la solution du conflit (Allaire, 2015: 178-181) une conscience socioprofessionnelle qui a catalysé leur volonté de participer davantage aux prises de décisions dans le champ éducatif.

Ainsi, dès la fin des années 1930, l'idée de créer une association pour les enseignants, les inspecteurs et les professeurs de l'École de pédagogie de l'Université d'Ottawa est en germination. En 1939, une section de professeurs est fondée et celle-ci prépare une ébauche de la constitution et des structures de la future association. Le directeur de l'enseignement français, Robert Gauthier, parraine le projet et réunit en congrès, lors de la semaine de l'éducation, en mars 1940, les enseignants des districts d'inspection pour fonder l'Association de l'enseignement bilingue de l'Ontario (AEBO) qui connaîtra divers noms jusqu'en 1985 alors qu'elle deviendra l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), nom utilisé encore aujourd'hui<sup>2</sup>.

Dès le départ et jusqu'à la fin des années 1960, la conception de l'école véhiculée par l'AEFO se caractérise par le triptyque « Foi », « Langue »

1. À la suite des recommandations du Rapport Scott-Merchant-Côté, le gouvernement ontarien favorise la création d'un nouveau système d'écoles bilingues sous la supervision des directions d'enseignement du français et de l'anglais chargées d'introduire un programme d'études bilingue avec l'aide des inspecteurs canadiens-français. Ces derniers, nommés à partir de 1927, sont responsables de superviser l'organisation pédagogique des écoles bilingues. En 1937, la direction de l'enseignement de l'anglais disparaît et laisse la place complète à la direction de l'enseignement du français sous l'égide de Robert Gauthier qui restera en poste jusqu'en 1965.
2. L'Association de l'enseignement bilingue de l'Ontario (AEBO), fondée en 1939, devient, en 1941, l'Association de l'enseignement français (AEF). En 1946, l'AEF porte un nouveau nom, l'Association de l'enseignement français de l'Ontario (AEFO), puis change en 1962, pour l'Association des enseignants franco-ontariens (AEFO) et, enfin, pour l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO), en 1985. Au sujet des premières années de l'AEFO, voir: *Histoire des enseignants franco-ontariens*, Ottawa, 1959, p. 9-15; Constitution, statuts et règlements, 1945-1980, AEFO, C50/1/1.

et « Passé ». Ainsi, le caractère catholique de l'enseignement et des écoles est sans cesse réitéré dans le discours et les publications de l'AEFO. L'école catholique de langue française a pour mission de former des citoyens chrétiens moraux et engagés qui contribueront à humaniser la société en réalisant dans la vie de tous les jours les principes de la doctrine sociale de l'Église catholique. Cette vision chrétienne de l'individu et de la société ne se limite pas à l'enseignement religieux, mais embrasse l'ensemble de l'enseignement pour favoriser une atmosphère catholique dans l'école :

Toutes les disciplines scolaires contribuent à mettre le chrétien PLUS EN ÉVIDENCE, de sorte que chacun (et en particulier nos amis protestants) saisit que le catholicisme, loin de s'opposer à la culture humaine (comme on le pense et abondamment), l'exige et l'appuie. Il faut mettre dans la tête des enfants, par leur culture même, qu'ils sont des témoins du Christ. Toujours, un catholique de haute culture humaine a une influence profonde sur son milieu, et bien au-delà. [...] Toutes les disciplines scolaires arment mieux le catholique pour les luttes nécessaires dans la défense de la Foi, et pour lui assurer une meilleure place dans la société, une place où, par position même, il sera plus en mesure d'imposer silence aux ennemis de la religion catholique et de travailler à l'extension du règne du Christ<sup>3</sup>.

La transmission de la culture et de la langue française revêt aussi une dimension capitale puisqu'elle assure le maintien de la foi catholique, notamment par une éducation patriotique qui se fonde sur un récit des origines et sur la particularité de l'expérience historique canadienne-française, intimement liée au développement du catholicisme sur le continent nord-américain. À ce titre, l'instituteur joue un rôle fondamental :

L'instituteur franco-ontarien sait que le véritable patriotisme doit être sain, éclairé sans préjudice ; que pour prétendre la posséder, il faut être le véritable fils de sa race et se distinguer pour sa valeur. Il travaille constamment à l'épanouissement de sa personnalité, à la survivance des traditions. Il ne trahit pas sa vocation, car il reconnaît les grandes vues providentielles qui ont présidé à la formation du peuple canadien, sa langue, sa fierté, les coutumes ancestrales. Pour lui, les prêtres sont les pionniers de la vérité, les apôtres de la vraie foi dans notre pays, que jamais ils n'ont cessé depuis les origines du Canada de poursuivre leur mission. Il ne doute pas que sous leur égide doivent sortir les conquérants pacifiques, les chefs du pays. Sa vertu de patriotisme est active : il est conscient de son devoir d'instiller l'amour de la patrie à ses talents naturels. Il se rend compte que ce ne sont pas les majorités numériques qui ont de la valeur, mais les majorités dynamiques. Par l'ensei-

---

3. *Seminar, Windsor 1954, L'école polarisée vers le Christ*, 12 au 14 février 1954, p. 7, Congrès pédagogiques, AEFO, C50/1/8.

gnement de l'histoire, son dévouement, sa culture, l'instituteur franco-ontarien concourt à la survivance de la race canadienne-française et catholique<sup>4</sup>.

## LES ÉCOLES SECONDAIRES PUBLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE

Jusqu'aux années 1960, l'élève franco-ontarien pouvait étudier en français jusqu'en 10<sup>e</sup> année inclusivement, le gouvernement provincial refusant de subventionner les écoles catholiques au-delà de cette année. Les parents francophones n'avaient d'autres choix que d'envoyer leurs enfants poursuivre leurs études secondaires dans un *high school* public de langue anglaise ou dans un établissement privé de langue française, où les droits de scolarité étaient plus onéreux. À partir des années 1930, le ministère de l'Éducation introduit dans les *high schools* publics le cours *Special French* qui permet aux francophones de suivre une partie de leur formation secondaire en français (Lang, 2003).

Dans les années 1960, le premier ministre John P. Robarts estime que certaines concessions accordées à la minorité francophone de l'Ontario en matière scolaire pourraient servir la cause de l'unité nationale, alors que l'avenir de la fédération canadienne semble être menacé par les tensions entre Canadiens anglais et Canadiens français. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme met justement en lumière les inégalités socio-économiques entre Canadiens anglais et Canadiens français, le statut politique mineur du français à l'extérieur du Québec – et même au Québec – et les taux d'assimilation qui menacent la survie des communautés francophones en milieu minoritaire. Le réseau associatif canadien-français partout au pays réclame que les francophones ne soient plus considérés comme des citoyens de seconde zone et qu'ils bénéficient des mêmes privilèges et droits linguistiques et culturels que la majorité canadienne-anglaise. Il exige plus particulièrement la reconnaissance d'un bilinguisme officiel dans la province de l'Ontario et que les programmes d'études élémentaires et secondaires reflètent les besoins et les aspirations des enfants de langue française (Cadrin, 1992; Frenette, 1998; Frenette, 2004; Gervais, 2003; Martel, 1997; Martel, 1998; Martel, 2004 et Bock, 2008).

Lors d'un séminaire à North Bay, en février 1962, Roland Bériault, administrateur de l'Association des commissaires des écoles bilingues

---

4. L'enseignement de l'histoire, Cinquième séminaire, North Bay, 1-2-3 février 1957, AEFO, Congrès pédagogiques, C50/1/14.

d'Ontario (ACEBO) et futur auteur d'un rapport à l'origine des écoles secondaires publiques de langue française, dresse un bilan sévère de la situation scolaire des Franco-Ontariens, particulièrement au niveau secondaire :

Dans l'ensemble, toujours au primaire, l'enseignement de la religion, accompagné d'une formation religieuse: ça va. Des manuels préparés par des catholiques pour des catholiques: ça va encore. Des instituteurs religieux convaincus: ça va toujours. Mais un partage équitable des fonds publics destinés au soutien de l'éducation: ça ne va plus. Le droit d'impôt sur des biens fonciers qui nous appartient tout aussi bien qu'aux plus forts: ça ne va pas. Pour ce qui est du secondaire, rien ne va [...] Les jeux sont faits depuis longtemps, mais non en notre faveur. Nous avons donc dû compenser à ce manque de justice par des expédients et toujours au détriment de nos jeunes qui devaient partager en toute justice, les facilités publiques avec ceux dont les parents se contentaient d'un « melting pot religieux ». À la demande des plus hautes autorités religieuses du pays, nous avons dû à force de sacrifices, dans un pays britannique libre, établir un système de classes secondaires privées, d'une pauvreté matérielle scandaleuse, à côté et en marge, au début, d'un système secondaire public scandaleusement riche (*Le Droit*, 1962).

Ardent défenseur de l'unité nationale, John P. Robarts conçoit la « reconnaissance plus officielle des deux communautés linguistiques du Canada comme un investissement relativement modeste, minimum en fait, dans le nouveau Canada » (Cité dans Vallières, 1980 : 252). Les réformes éducatives qu'entreprend le gouvernement Robarts ont pour but de favoriser l'égalité des chances pour tous les citoyens de l'Ontario et de stimuler la prospérité économique en formant une main-d'œuvre qualifiée (Gidney, 1999). L'éducation apparaît donc comme un moyen privilégié de mettre fin à la marginalisation historique de certaines minorités, dont les Canadiens français :

The potential contribution of Franco-Ontarians to our society is too great to allow them to dissipate their energies and abilities because they are denied adequate opportunities for furthering their education to the utmost of their abilities. It is a fundamental necessity of 1967, that the Franco-Ontarians be enabled to experience the full benefits of our educational system<sup>5</sup>.

---

5 *Ontario Department of Education, Information Branch, French in Ontario Schools, Discours de l'honorable John P. Robarts devant l'Association canadienne des éducateurs de langue française*, Ottawa, le 24 août 1967, Imprimeur de la Reine, Toronto (cité dans Bordeleau, Lallier et Lalonde, 1980 : 13).



Le débat est dans l'air dès le milieu des années 1960. En 1965, les délégués de l'AEFO, réunis en congrès, votent une résolution qui exige la création d'écoles secondaires françaises et catholiques et s'opposent à des écoles françaises non confessionnelles pour éviter « de se voir refuser à jamais la reconnaissance de l'école secondaire française et catholique au moment où d'autres provinces sont sur le point de l'accorder à leur minorité »<sup>6</sup>. Toutefois, deux ans plus tard, l'AEFO, lors de son congrès de janvier 1967, se résigne à l'idée d'une école secondaire publique « pourvu que des garanties légales assurent la culture française et la formation religieuse des élèves franco-ontariens et l'administration adéquate d'un tel système »<sup>7</sup>.

Les dirigeants de l'AEFO se montrent pragmatiques, car il est hautement improbable que le gouvernement Robarts accepte l'idée d'une école secondaire confessionnelle, alors que l'opinion publique ontarienne demeure hostile dans sa grande majorité à subventionner les écoles secondaires catholiques, peu importe la langue d'enseignement. À ce titre, l'AEFO s'est alignée sur la position de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO) et sur sa résolution adoptée en congrès l'année précédente qui se ralliait à l'idée d'une école secondaire publique de langue française compte tenu « que la population ontarienne et le gouvernement ontarien semblent de plus en plus disposés à reconnaître les droits culturels des parents à un enseignement français et anglais sur une base d'égalité fiscale, mais pas sur une base de non-confessionnalité et cela dans un avenir immédiat »<sup>8</sup>. Ainsi, dès le milieu des années 1960, l'AEFO, à l'instar de l'ACFÉO, change de stratégie et abandonne la ligne dure en faveur d'une école secondaire catholique de langue française qui était au cœur des revendications canadiennes-françaises depuis un demi-siècle. Elle préfère adopter une politique de compromis vis-à-vis du gouvernement afin de s'assurer des concessions dans le champ éducatif.

6. *Congrès de 1965, Confessionnalité des écoles*, p. 31, AEFO, Notes historiques, 1964-1978, C50/1/3.

7. *Prise de position de l'AEFO vis-à-vis l'école secondaire pour les Franco-Ontariens*, p. 1-2, AEFO, Notes historiques, 1964-1978, C50/1/3. Voir aussi : *Mémoire de l'Association des enseignants franco-ontariens sur l'enseignement religieux dans les écoles publiques, Brief of the Association des enseignants franco-ontariens on the teaching of religion in the public schools of Ontario, Commission MacKay, décembre 1966*, p. 1-3, AEFO, Notes historiques, 1964-1978, C50/1/3.

8. *Résolution adoptée à l'unanimité lors d'une réunion du conseil d'administration de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario tenue le 22 octobre 1966*, p. 1, AEFO, Notes historiques, 1964-1978, C50/1/3.

De plus, pour l'ACFÉO – ainsi que pour l'AEFO – l'école secondaire publique de langue française constitue une première étape vers l'obtention de la gouvernance scolaire. Lors du congrès de janvier 1967 de l'ACFÉO, Jean-Louis Allard, professeur à l'Université Saint-Paul et administrateur au Collège catholique Samuel-Genest à Ottawa, prône la mise en place d'« un système scolaire unifié, responsable de tout l'enseignement de la maternelle à la 13<sup>e</sup> année » et qui « serait parallèle au système public actuel et devrait être administré au nom du ministère de l'Éducation, par les Franco-ontariens élus par des Franco-ontariens (sur la base des districts administratifs) »<sup>9</sup>.

Enfin, l'AEFO ne renonce pas pour autant immédiatement à l'école secondaire confessionnelle de langue française. Lors de son congrès de janvier 1967, les délégués votent des résolutions qui visent à affirmer le caractère confessionnel des écoles secondaires publiques de langue française. Cette prise de position est réitérée dans un mémoire soumis au Comité Mackay<sup>10</sup> (Christie et Gauvreau, 2012) chargé d'enquêter sur l'enseignement religieux dans les écoles publiques de la province :

## 2. Pour assurer la formation religieuse

- L'ensemble du système scolaire par ses professeurs, par ses élèves, par ses activités scolaires et parascolaires, par son organisation générale devra créer un climat chrétien, favorisant ainsi l'épanouissement des valeurs humaines et religieuses des élèves.
- L'enseignement de la religion devra recevoir le même traitement que les autres matières au programme tel que la constitution d'un département. (Voir circulaire du Ministère.)
- Des périodes de religion devront s'inscrire au programme et à l'horaire régulier<sup>11</sup>.

En 1968, à la suite du Rapport Bériault, qui ne propose pas d'établir un système secondaire de langue française parallèle, mais plutôt « d'offrir la gamme la plus vaste de programmes et d'options en langue française dans

9. Gérard Lévesque, *Pourquoi un conseil scolaire de langue française pour la région d'Ottawa-Carleton? Un dossier d'information rédigé en équipe*, Ottawa, 1977, p. 26, Conseil de planification scolaire d'Ottawa-Carleton, Conseil scolaire homogène de langue française, Historique, C95/3/10.

10. Le Comité Mackay est connu sous le nom de Mackay Committee (Committee on Religious Education in the Public Schools of the Province of Ontario).

11. *Prise de position de l'AEFO vis-à-vis l'école secondaire pour les Franco-Ontariens*, 29 janvier 1967, p. 2, AEFO, Notes historiques, 1964-1978, C50/1/3, CRCCE.

le cadre du présent système»<sup>12</sup>, le gouvernement Robarts adopte, en 1968, la *Loi sur l'administration des écoles* (loi 140) et la *Loi sur les écoles secondaires et les conseils scolaires* (loi 141) qui prévoient de permettre aux conseils scolaires publics la création d'écoles secondaires publiques de langue française ou la création de davantage de classes françaises dans les *high schools* déjà existants. Toutefois, la question de la gestion des écoles de langue française par la population francophone reste entière. En vertu des lois 140 et 141, la décision d'ouvrir une école secondaire de langue française ou de se contenter d'implanter un module de langue française dans un *high school* public anglophone relève du conseil scolaire où, dans la plupart des cas, les francophones qui siègent comme conseillers sont minoritaires. Les parents francophones disposent donc d'un faible pouvoir décisionnel dans bien des cas, et ce malgré la création de comités consultatifs de langue française (CCLF), chargés de représenter les parents francophones et de veiller à l'implantation d'écoles secondaires ou de modules de langue française. Ces CCLF ne leur accordent en fait qu'un droit de regard plutôt limité sur les politiques des conseillers scolaires<sup>13</sup>.

Toutefois, pour les dirigeants de l'AEFO, tous les espoirs sont permis. Les lois 140 et 141 annoncent enfin la création d'écoles secondaires qui seraient résolument de langue française, rejetant l'ancien modèle d'une école bilingue sans pour autant négliger l'enseignement de l'anglais :

Il ne s'agit pas d'écoles où l'on enseignera le « Français » en faisant à peu près tout le reste en anglais, en négligeant totalement ou en partie l'enseignement de l'anglais. [...] Il s'agit d'écoles où nous serons chez nous, où le milieu culturel sera français, où la vie sera en français, où la communication entre étudiants, professeurs, administration et parents se fera en français, où dans les ateliers comme dans les classes commerciales, les cercles d'études comme dans les activités scolaires et parascolaires, on pourra exprimer sa pensée dans la langue où on la conçoit. C'est ça l'école qu'on veut ! C'est aussi une école où l'enseignement de l'anglais sera bien organisé. On ne demandera pas à un élève qui arrive en neuvième année d'être aussi compétent en langue anglaise que ne le serait un anglophone ; c'est une école où l'élève qui ne possède pas cette compétence ne sera pas regardé comme un citoyen de seconde zone, comme un raté. C'est une école où justement parce que

12. *Rapport du comité sur les écoles de langue française de l'Ontario*, Toronto, Ministère de l'Éducation de l'Ontario (*Rapport Bériault*), p. 9 (cité dans *Écoles secondaires privées franco-ontariennes*, Rapport de la réunion du 17 janvier 1968 à 7.30 au Pensionnat Mont-St-Joseph, p. 1-2, Rapport de réunions: janvier 1968 — février 1968, AAESPFO, C10.1.5.

13. *Ibid.*

plusieurs étudiants sinon la majorité ne possèdent pas cette compétence linguistique, on organisera l'enseignement de l'anglais sur une base plus sérieuse et plus scientifique<sup>14</sup>.

La création des écoles secondaires publiques de langue française apporte de nouveaux changements à l'AEFO et celle-ci doit s'adapter. En effet, de nombreuses harmonisations de nature pédagogique et professionnelle qui doivent être apportées prendront presque une décennie. Parmi les problèmes les plus épineux, il y a la question de l'enseignement religieux dans les écoles secondaires publiques de langue française, ainsi que l'appartenance et la reconnaissance des compétences professionnelles des enseignantes œuvrant désormais dans les écoles secondaires publiques<sup>15</sup>.

### L'EXPANSION PARFOIS DOULOUREUSE D'UN SECTEUR D'ÉDUCATION

Si la création des premières écoles secondaires publiques de langue française est saluée comme une grande victoire, il reste que la route pour le parachèvement d'un enseignement secondaire de langue française s'avère parsemée d'embûches en dépit d'une loi qui semblait à première vue parer à toutes les difficultés. L'une des premières questions soulevées est le statut de l'enseignement du français dans les écoles secondaires publiques de langue française. Le français n'est pas obligatoire, contrairement à l'anglais, un état de fait jugé discriminatoire et dénoncé vivement par l'AEFO, qui réclame, à la fin des années 1970, que le français soit une matière obligatoire dans le programme d'études :

L'AEFO accepte difficilement que l'étudiant francophone soit tenu de réussir des cours d'anglais pour obtenir son diplôme, puisque l'anglophone n'est pas tenu de réussir des cours de français. Cependant, vu la réalité du bilinguisme qui existe en Ontario, l'AEFO comprend que l'étudiant francophone puisse être tenu de suivre jusqu'à un maximum de quatre cours d'anglais pour obtenir son diplôme. Aussi, elle est d'opinion qu'il serait souhaitable que l'étudiant anglophone puisse être tenu de suivre des cours de français... [...] Heureusement, un sondage auprès des quelque 45 écoles secondaires offrant des modules de langue française révélait que, malgré tout, un très fort pourcentage des étudiants francophones suit effectivement des cours de français. Cette situation est encourageante et elle est le signe

- 
14. Association des enseignants franco-ontariens, *Rapport sur l'établissement d'écoles secondaires de langue française au congrès annuel, les 19 et 20 mars 1968*, p. 1-3, XX<sup>e</sup> Congrès annuel (19 et 20 mars 1968), AEFO, Écoles secondaires, C/50/4/1.
  15. *Ibid.* p. 3. Voir aussi : Procès-verbal, Congrès annuel de l'AEFO, Ottawa, les 19 et 20 mars 1968, XX<sup>e</sup> Congrès annuel (19 et 20 mars 1968), p. 1-5, AEFO, Écoles secondaires, C/50/4/1.

que les francophones tiennent à leur culture franco-ontarienne... Il reste que cette situation démontre que le bilinguisme en Ontario est unilatéral et que les injustices existent toujours. Quand les Franco-Ontariens seront-ils considérés comme des citoyens à part entière chez eux, et quand le bilinguisme sera-t-il accepté dans les faits en Ontario? C'est à se le demander (Lacombe, *Le Droit*, 1977)<sup>16</sup>.

En 1979, l'AEFO remporte une victoire lorsque le ministère de l'Éducation reconnaît le français comme matière obligatoire. Un autre enjeu majeur est celui de l'enseignement religieux dans les écoles françaises élémentaires catholiques et secondaires publiques. Au début des années 1970, l'AEFO souhaite faire adopter un nouveau programme de catéchèse à tous les niveaux d'enseignement et que soit reconnue la formation d'un personnel qualifié dans les écoles normales pour remédier aux problèmes de recrutement. L'AEFO cherche surtout à étendre les garanties concernant l'enseignement religieux des écoles élémentaires catholiques aux écoles secondaires publiques<sup>17</sup>. Au cours des années 1970, l'AEFO sonde ses membres pour connaître leur opinion vis-à-vis de l'école catholique de langue française et de son projet éducatif. Cette enquête menée en 1973 auprès de 3 199 enseignants et enseignantes montre bien leur appui tant au caractère confessionnel de l'école qu'à la nécessité d'offrir un enseignement religieux<sup>18</sup>. Les mesures réclamées par l'AEFO seront par contre faiblement entendues par le gouvernement provincial. Il faut attendre le parachèvement scolaire des écoles secondaires catholiques, en 1985, pour que les francophones puissent bénéficier d'un enseignement religieux catholique au secondaire.

Bien que la loi provinciale, adoptée en 1968, autorise les conseils scolaires publics à ouvrir des écoles secondaires de langue française, ceux-ci

---

16. André Pinard, «Crédits obligatoires au secondaire», *Entre Nous*, vol. 9, n° 3 (mai 1976), p. 2, PER0314.

17. *Deuxième ébauche d'une philosophie de l'AEFO à l'égard de l'enseignement religieux et d'une philosophie à l'égard de l'école catholique en vue de l'élaboration de philosophies qui seront soumises aux délégués au congrès de l'AEFO en mars 1978*, p. 1-5, AEFO, Comité de l'enseignement religieux, 1971-1982, C50/44/15.

18. D'après cette enquête, presque de soixante pour cent des enseignants et enseignantes sondés privilégient l'école élémentaire et secondaire catholique, vingt pour cent, l'école élémentaire catholique et l'école secondaire publique et vingt pour cent l'école élémentaire et secondaire publique. *Association des enseignants franco-ontariens, Rapport du comité de l'enseignement religieux au congrès annuel de l'AEFO les 19 et 20 mars 1973*, p. 92-128, AEFO, Comité de l'enseignement religieux, 1971-1978. C50/44/13.

ne s'en prévalent pas tous, et ce malgré les demandes insistantes des parents francophones. Ce refus des conseils scolaires publics déclenche une série de conflits avec les communautés francophones qui se mobilisent pour réclamer des écoles secondaires. Si dans certaines régions comme à Ottawa, à Sudbury et à Welland et généralement dans l'Est ontarien, des ententes sont rapidement conclues, notamment avec des établissements privés de langue française et les conseils scolaires publics, il en va autrement à Sturgeon Falls, Elliot Lake, Penetanguishene, Windsor et Cornwall.

À cet égard, les événements survenus à Cornwall prennent une forme emblématique. Au printemps 1973, après le refus du conseil scolaire d'accorder aux francophones de Cornwall une école secondaire, des étudiants de la ville, appuyés par certains de leurs enseignants, manifestent dans la rue. Deux enseignants sont congédiés et trois autres sont blâmés par le conseil scolaire pour avoir pris parti pour les revendications des étudiants. Dès lors, l'AEFO intervient dans le débat et prend position en faveur des enseignants :

L'AEFO s'attend à ce que les enseignants ne deviennent pas victimes de représailles de la part des conseils scolaires à la suite de conflits scolaires à caractère linguistique. L'AEFO maintient que les enseignants doivent être traités de façon professionnelle par les conseils scolaires et qu'ils doivent être évalués selon leur compétence d'enseignants et non selon leurs options linguistiques et politiques personnelles. L'AEFO entend prendre les mesures qui s'imposent pour assurer justice et protection à tous ses membres. L'Association a l'intention de s'assurer qu'aucun enseignant ne devienne le bouc émissaire des conseils scolaires à la suite de conflits scolaires à caractère politique<sup>19</sup>.

L'AEFO mène une campagne de presse, organise des rencontres avec les membres du gouvernement et établit un front commun avec divers organismes du réseau associatif franco-ontarien pour exonérer les enseignants du blâme qu'ils ont subi. L'AEFO va même jusqu'en arbitrage pour obtenir que les deux enseignants soient réembauchés. Bien que la bataille pour réintégrer les enseignants à leur travail échoue, ces derniers renonçant à aller jusque devant les tribunaux, les francophones de Cornwall obtiennent leur école en juin 1973 après un long conflit fort médiatisé<sup>20</sup>.

19. Association des enseignants franco-ontariens. Exécutif #97, p. 1. AEFO, Dossier d'information, Cornwall, Conflit scolaire, 1973, C50/106/19, CRCCF.

20. Association des enseignants franco-ontariens, Conflit scolaire à Cornwall, p. 1-4, AEFO, Dossier d'information, Cornwall, Conflit scolaire, 1973-1974, C50/107/1.

L'affrontement sans doute le plus célèbre est toutefois celui de Penetanguishene. Le conseil scolaire public de Simcoe refuse systématiquement, depuis le milieu des années 1970, d'établir une école secondaire de langue française après les demandes répétées d'une partie de la population francophone qui n'est toutefois pas unanime. C'est loin d'être un cas isolé. En effet, les travaux d'Yves Frenette révèlent qu'il était fréquent dans le Sud-Ouest ontarien, que certains francophones, voire la majorité, s'opposent à l'avènement de l'école secondaire publique de langue française. Ainsi, le maire francophone de Penetanguishene figura lui-même parmi les opposants, tandis que la lutte en faveur de l'école de langue française était menée à partir de la localité voisine de Lafontaine (Frenette, 2014). Les travaux de Jack Cecillon sur la crise du Règlement XVII survenue cinquante ans plus tôt relèvent les mêmes types de division entre les familles et les communautés francophones de la région de Windsor soucieuses que leurs enfants apprennent l'anglais pour réussir socioprofessionnellement dans un milieu résolument anglophone (Cecillon, 2013).

À l'été de 1979, un comité provincial est mis sur pied par l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) – l'ancienne ACFÉO qui a changé son nom en 1970 – pour établir une école secondaire de langue française à Penetanguishene. L'École de La Huronie, surnommée l'« école de la résistance », est aménagée clandestinement dans un bureau de poste désaffecté. L'AEFO assume la responsabilité de l'organisation pédagogique et fournit des enseignants bénévoles. De plus, l'AEFO demande à ses membres de contribuer à hauteur d'une heure de leur salaire pour financer l'école<sup>21</sup>. Enfin, l'ACFÉO lance la campagne de souscription « 10 ¢ pour Penetang » dans les écoles franco-ontariennes et invite les membres de l'AEFO à y participer :

Devant l'opposition du gouvernement de l'Ontario d'accorder une école secondaire de langue française aux Franco-Ontariens de Penetang, ceux-ci ont pensé juste et loin en mettant sur pied leur propre école secondaire de langue française, La Huronie. Elle loge présentement dans un ancien bureau de poste désaffecté. Afin de venir en aide à la population francophone de Penetang, l'ACFO a créé un FONDS DE SOLIDARITÉ destiné à recueillir les sommes nécessaires au maintien de leur école secondaire. [...] La crise

---

21. « Évolution du conflit scolaire de Penetanguishene », *Penetanguishene, Dossier spécial*, p. 1-3. Voir aussi : « L'engagement de l'AEFO dans le conflit de Penetanguishene », *Penetanguishene, Dossier spécial*, 10 septembre 1979, p. 1-2, Dossier d'information, Conflit scolaire de Penetanguishene, École secondaire de la Huronie, Conflit scolaire de Sturgeon Falls, 1971-1979, C50/107/7.

scolaire ressemble étrangement à celle qu'ont connue les Franco-Ontariens dans les débuts du siècle et elle exige une fois de plus le même esprit de solidarité d'alors pour faire rayonner de nouveau justice et égalité. C'est dans cet esprit que l'ACFO s'est déjà adressée à l'Association provinciale des enseignants franco-ontariens (AEFO) et à ses différentes unités. Elle veut par la présente rejoindre tous les enseignants pour les amener individuellement à regarder dans la même direction, celle de Penetang<sup>22</sup>.

Un appel auquel répond immédiatement la direction de l'AEFO, comme en fait foi ce communiqué du président de l'AEFO, Hervé Casault :

Comment ne pas appuyer ce combat pour survivre! Car tel est l'enjeu ici. Si les francophones de Penetang ne se donnent pas bientôt des moyens d'enrayer l'assimilation galopante dans leur milieu, ils disparaîtront et, avec eux, la première communauté francophone de l'Ontario. Comment alors ne pas appuyer leurs efforts pour obtenir une école secondaire de langue française autonome, l'une des principales assurances de survie et d'épanouissement<sup>23</sup>!

Face à la polarisation d'une certaine opinion anglophone vis-à-vis des revendications francophones, la ministre de l'Éducation, Bette Stephenson, se range derrière la décision du conseil scolaire. Toutefois, la crise scolaire revêt bientôt un caractère national, alors qu'au même moment la campagne référendaire sur la souveraineté-association bat son plein au Québec. Souhaitant exercer un rôle de leader de l'unité canadienne, le premier ministre Bill Davis s'engage à ce que le gouvernement subventionne une école secondaire française, mais il tarde toutefois à concrétiser sa promesse. Finalement, la Cour supérieure de l'Ontario rend une décision favorable aux francophones de Penetanguishene en 1982, qui contraint le conseil scolaire de Simcoe à construire une école de langue française distincte pour les francophones.

Ces crises scolaires constituent un tournant majeur dans l'histoire de l'AEFO. D'emblée, elles coïncident avec l'éveil syndical de l'AEFO, qui était autrefois davantage tournée vers des préoccupations pédagogiques, et sa mobilisation dans la crise scolaire de Cornwall constitue en quelque sorte un baptême du feu. Cette mobilisation lui a permis d'acquérir une expérience militante qui sera réinvestie lors des décennies suivantes dans

---

22. *Penetang, Heure de la solidarité*, 10 janvier 1980, Dossier d'information, Conflit scolaire de Penetanguishene, École secondaire de la Huronie, Conflit scolaire de Sturgeon Falls, 1971-1979. C50/107/7.

23. 18 janvier 1980. AEFO, Dossier d'information, Conflit scolaire de Penetanguishene, École secondaire de la Huronie, Conflit scolaire de Sturgeon Falls, 1971-1979, C50/107/7.